

# COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS VERT

## **PRESTATION ETUDIANT 2020/2021**

	PRESTATION ETUDIANT	PRESTATION SPECIFIQUE	PRESTATION SPECIFIQUE PARCOURS ERASMUS
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	<b>L'Étudiant (après BAC) doit être âgé de moins de 26 ans lors de la rentrée scolaire</b>		
PIECES A FOURNIR	La carte d'étudiant ou Le certificat de scolarité	La carte d'étudiant ou le certificat de scolarité La convention de stage Une attestation de fin de stage Tous les justificatifs des frais engagés (prise en compte maximale 2000 €) <ul style="list-style-type: none"><li>* Transports</li><li>* Hébergement</li><li>* Repas si non pris en compte par l'employeur</li><li>* Boissons prises pendant les repas</li></ul>	La carte d'étudiant Une attestation de scolarité à l'étranger précisant les dates de début et de fin de parcours Tous les justificatifs des frais engagés (prise en compte maximale 2000 €) <ul style="list-style-type: none"><li>* Transports</li><li>* Hébergement</li><li>* Repas</li><li>* Boissons prises pendant les repas</li></ul>
	<b>Avis d'imposition 2019 sur les revenus de l'année 2018 des parents et de l'étudiant</b>		
MODALITES D'ATTRIBUTION	<b>Inscriptions</b> <b>Jusqu'au 27 Novembre 2020</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– soit par mail (<a href="mailto:cos.aurillac@wanadoo.fr">cos.aurillac@wanadoo.fr</a>)</li><li>- soit au C.O.S. <b>sur Rendez-Vous</b> (04.71.48.45.62.)</li></ul>	L'aide sera égale à 10 % des sommes engagées	

**Le chèque sera établi à l'ordre de l'étudiant**

**Cette prestation est soumise à cotisations URSSAF**